

# Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

## Déclaration du groupe Santé et citoyenneté

L'appropriation est un préalable à l'implication de la société pour atteindre un objectif donné. Les mesures en faveur de la transition écologique, même si leur nécessité est aujourd'hui partagée, doivent ainsi répondre aux attentes et aux besoins exprimés des citoyennes et des citoyens, car il ne peut y avoir de transition sans leur implication.

En croissance régulière depuis plusieurs années, les énergies renouvelables représentaient 19,1 % en 2020 de la consommation finale brute d'énergie, pour un objectif fixé à 23 %, porté à 33 % à l'horizon 2030 par la loi relative à l'énergie et au climat de 2019.

Pour atteindre cet objectif, il faut donc accélérer l'implantation de nouvelles infrastructures, mais comme le souligne l'avis, en tenant compte des réalités territoriales et sociales. Cette justice climatique doit donc être au cœur des politiques publiques.

Les risques pour la santé liés au réchauffement climatique sont avérés et le groupe Santé & Citoyenneté rappelle qu'il est responsable d'au moins 150 000 décès par an, chiffre pouvant doubler d'ici à 2030, et qu'il provoque une augmentation des maladies infectieuses et respiratoires.

Le dernier sondage de la Croix-Rouge et du groupe mutualiste Aésio met en avant que 54 % des Français se sentent mal informés sur ces questions. Pour répondre à ces enjeux d'information et pour prévenir ces augmentations, nous manquons non seulement de politiques de santé publique mais aussi d'une communication large auprès des publics. C'est le sens de la préconisation 8 de cet avis, qui vise à intensifier les efforts de recherche et de communication.

Il est clair que la question de l'indépendance énergétique rend, aujourd'hui, encore plus urgent la nécessité d'accélérer l'implantation d'infrastructures de production d'EnR en France.

L'acceptabilité de ces infrastructures sera pleine et entière si les choix qu'elle impose s'inscrivent dans le cadre de la plus grande légitimité démocratique possible et en cohérence avec des politiques de réduction des inégalités sociales et de sauvegarde de la biodiversité.

L'avis démontre l'intérêt à la fois économique et en termes d'emplois de ces infrastructures, emplois locaux et non délocalisables. Par ailleurs, de nombreux projets adoptent un statut coopératif ou de l'ESS, porteur d'ancrage local, de gouvernance démocratique et à finalité non-spéculative.

Enfin, l'enjeu pédagogique s'avère incontournable. Aussi l'éducation à l'environnement et au développement durable est un levier essentiel pour dépasser l'inertie, le scepticisme et donc l'inaction. C'est aussi un préalable indispensable à toute démarche de concertation et de participation des citoyennes et des citoyens. C'est dans ce sens que l'avis recommande de renforcer l'éducation à la transition écologique à tous les âges, et dans tous les espaces de la société.

Le groupe Santé et Citoyenneté a voté l'avis